



La Feuille info

Le journal départemental de la CGT Finances Publiques 71

148 septembre 2022

Compte rendu : Comité Technique Local du 20 septembre 2022

Le Comité Technique Local de Saône-et-Loire se réunira le mardi 20 septembre 2022 à 9h30 à la Cité administrative de Mâcon, salle d'examen.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- Point 1 : Approbation des procès-verbaux des CTL des 25 janvier et 16 juin 2022 (pour avis) ;
- Point 2 : Présentation du retour d'expérience du nouveau réseau de proximité 2022 (pour information) ;
- Point 3 : Présentation des opérations 2023 du nouveau réseau de proximité (pour avis) ;
- Point 4 : Présentation de la création du service d'appui à la publicité foncière à Autun (pour information) ;
- Point 5 : Fusion de secteurs d'assiette au sein du SIP de Mâcon et du SIP de Chalon (pour avis) ;
- Point 6 : Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (pour information) ;
- Questions diverses.

Présents administration : Julien Lepetit, Andy Nkundikije, Christophe Noirot, Laurent Chaintreuil, Franck Lévêque, Jérôme Lanzini, Manon Thomas, Didier Hennequin, Sonia Vincent, Denis Jimbert.



Elus CGT présents : Sabine BLANC (titulaire), Irène BOUCANSAUD (titulaire), Pierre BADEY (titulaire)

En propos liminaires, monsieur Lévêque apporte des précisions sur le « Remue ménage ». Il précise que les directeurs se sont exprimés librement mais regrette le peu d'adhésion à la démarche de la part des agents. En Saône et Loire, tout est remonté à la Centrale au moyen d'une synthèse avec parfois des éléments contradictoires.

La phase de consultation générale est donc terminée. Place maintenant à la construction. La direction générale prendra des décisions. Sur le positionnement de la DG, les témoignages des ministres sont toujours flatteurs, notamment dans le contexte sanitaire : « vous avez été là », « en première ligne », etc.

La CGT intervient sur le fait que les agents s'exprimeront à partir du moment où ils auront le sentiment que leur parole est entendue. Mais le dialogue ne s'exerce que dans un sens : du haut vers le bas, avec des décisions prises qui s'appliquent sans concertation avec les agents. Et l'exemple vient d'en haut : ainsi les réformes des retraites ou de

l'assurance chômage seront présentées déjà bouclées sans espace de dialogue mais en donnant le sentiment d'être ouvert au dialogue...

De plus, la très grande variété des propositions et contributions permettra à la DG de piocher celles qui correspondront à ses choix politiques tout en se prévalant d'avoir demandé leur avis aux agents.

Point 1 : Approbation des PV des CTL des 25 janvier et 16 juin 2022

Approbation des PV à l'unanimité.

La CGT finances publiques 71 ne prend pas part au vote car n'a pas participé aux reconvoctions et séances du 16 juin 2022

Point 2 : Présentation du retour d'expérience du NRP 2022

En voici les grandes lignes à travers cet extrait des documents techniques du CTL :

B – Organisation et conclusions du RETEX

Sur demande des organisations syndicales, après information de celles-ci et des chefs de service, la Misson départementale risques et audit (MDRA) s'est vue confiée l'organisation d'un RETEX, en vue de documenter précisément les conditions de déroulement des opérations NRP du 01/01/2022 et d'en tirer des enseignements pour les opérations suivantes (été 2022 et année 2023).

La MDRA est, dans ce cadre, venue collationner au mois de mars 2022, lors de plusieurs ateliers, les points de vue des chefs des structures impactées au 1^{er} janvier 2022 (services absorbés et absorbants), des responsables des divisions impliquées et des organisations syndicales.

Un rapport a été rédigé à l'issue de ces ateliers.

Il a fait l'objet d'une large communication : aux représentants des organisations syndicales et aux chefs de service et responsables de division ayant participé au RETEX dans un premier temps, puis à l'ensemble des chefs de service – alors accompagné d'une note départementale annonçant la mise en place d'un plan d'actions spécifique.

Ce rapport vient documenter, pour l'essentiel, les thématiques suivantes : le pilotage des opérations, les ressources humaines et la formation professionnelle, les volets immobilier, logistique, informatique et téléphonie, les métiers et la communication externe.

En réponse aux points les plus saillants, un plan d'actions départemental a été annoncé par note du 04/05/2022. Il vise à renforcer l'accompagnement, au niveau de la direction, de ces opérations 2022 et 2023 dans toutes leurs dimensions (ressources humaines, métier, immobilier et logistique), via :

- des réunions, déjà organisées ou à venir, associant des représentants de tous les pôles impliqués de la direction, d'une part, et les chefs des unités infra-départementales impactées, d'autre part, afin de traiter de manière plus étroitement coordonnée les questions soulevées à l'occasion de ces opérations ;
- le suivi des opérations comptables qui justifient d'un accompagnement – voire d'un soutien – particulier dans un contexte de fermeture de structures de petite taille particulièrement ;
- une attention soutenue à l'accompagnement individuel des personnels et des cadres.

A l'issue de la présentation par Julien Lepetit, la CGT Finances Publiques 71 a réaffirmé les propos du courrier de l'intersyndicale envoyé au moment de la consultation. A savoir que pour nos organisations syndicales (sauf Force Ouvrière) les instances, telles que le CTL ou le CHSCT sont les espaces dédiés et privilégiés à la « remontée des territoires ».

Copie du courrier adressé par l'Intersyndicale (sauf FO) au pilotage du Retex :

Retex du 11 mars 2022 : expression de l'Intersyndicale CGT-Solidaires-CFDT-UNSA des finances publiques de Saône et Loire

La DDFIP 71 a souhaité associer les organisations syndicales à un retour d'expérience (**retex**) sur la mise en place du Nouveau réseau de proximité dans le département.

L'exercice, actuellement très répandu dans notre administration, tend à recueillir la parole libre des représentants des personnels afin d'en faire la synthèse et de contribuer ainsi à l'amélioration de la mise en place de la dernière phase du NRP dans notre département.

Après en avoir débattu entre elles, les organisations syndicales, représentant les personnels des finances publiques, de Saône et Loire relèvent que l'exercice proposé, s'il reste louable dans sa proposition, est en contradiction totale avec les actions et les revendications menées par l'intersyndicale des finances publiques de Saône et Loire (CGT-Solidaires-FO-CFDT-UNSA) qui n'a cessé de combattre la mise en place de cette contre-réforme régressive pour les agents et les missions de l'administration des finances publiques.

En effet, en toute logique et très clairement, comment participer à ce retour d'expérience, dont les conclusions serviront à faciliter la mise en place de la dernière phase du NRP alors que, dans le même temps, nous le rejetons ?

En outre, nous considérons que l'exercice, même s'il ne nous satisfait pas dans sa forme et dans l'utilisation du fond, arrive bien tard alors que la quasi-totalité des restructurations et des fermetures a déjà eu lieu.

Dès le départ des opérations (fin 2018 et en 2019), les organisations syndicales ont regretté l'opacité et le manque de dialogue, mis en œuvre par l'administration, en ce qui concerne l'élaboration des cartes des implantations des nouvelles structures.

Dès lors, l'Intersyndicale des finances publiques de Saône et Loire n'a cessé :

- de demander la levée de l'opacité sur l'exécution du NRP dans le département ;
- de demander un moratoire concernant l'exécution de la contre-réforme notamment lors de la crise sanitaire alors que les 1ères restructurations d'importance devaient avoir lieu le 1^{er} janvier 2021 ;
- de dénoncer les conditions dans lesquelles les personnels ont été précipités notamment lorsqu'il s'est agi de prendre connaissance de son affectation et de rejoindre son nouveau poste en moins de deux mois lors de la phase 1 ;
- de demander un bilan de la phase 1 ; chose faite très succinctement et dans l'autosatisfaction totale par l'administration lors du CTL du 4/10/2021.

Devant tant de difficultés, relevées par l'ensemble des organisations syndicales et selon leurs sensibilités propres, nous n'avons cessé de procéder à des « **retex** », des retours du terrain (ou des territoires), notamment lors des instances et réunions informelles, en présentiel ou en audio, en procédant à des remontées très précises du terrain concernant les sites impactés (aussi bien absorbants que sortants). Les informations, observations et questions ont été recueillies directement auprès des agents.

Il suffit donc de reprendre les procès verbaux et comptes rendus de ces différentes réunions afin de compiler les difficultés rencontrées par les personnels concernés par les restructurations et fermetures de services.

Ainsi, pour mémoire et à titre d'exemples, nombre de questions et d'observations concernaient :

- les conditions de mutation et de mobilité géographique et fonctionnelle ;
- les règles de gestion des personnels avec la mise en place de priorités ;
- le nombre d'emplois concernés par les restructurations et notamment le différentiel entre les implantations d'emplois annoncées lors de la « promotion » du NRP et les emplois réellement affectés et présents dans les nouvelles structures ;
- le transfert des missions et notamment, le transfert des cellules foncières et du recouvrement des SIP (exemple de Louhans) ;
- le transfert des archives et l'arrivée en masse des cartons à gérer sur les sites ;
- l'installation dans les nouveaux locaux et les moyens dévolus à cette installation ;
- la formation professionnelle qui a été défailante voire absente à la mise en place de la phase 1 ;
- la rémunération via l'octroi de primes ;

- la communication concernant la fermeture des services et son corollaire les nouveaux accueils ;
- la mise en place des conseillers aux décideurs locaux et notamment les périmètres géographiques intenablement pour certains ;
- la « reconversion » des personnels qui perdaient leur mission de pilotage et d'encadrement ;
- l'estimation des risques psycho-sociaux liés au NRP ;
- etc.

En conclusion, l'Intersyndicale des Finances Publiques de Saône et Loire (CGT-Solidaires-CFDT-UNSA) ne comprend pas que ce retex se tienne dans l'urgence avant la phase finale du NRP alors qu'une grande partie des opérations est faite.

Nous le réaffirmons, nous ne pouvons pas, d'un côté, combattre sans relâche le NRP, et, d'un autre côté, participer, de quelque manière que ce soit, à la mise en place de la dernière phase.

Nous sommes aussi vigilants sur les récupérations qui pourraient être opérées par l'administration sur cet exercice et qui associeraient les OS à la mise en place du NRP.

Dès lors, nous continuerons à aborder, en instance officielle, les résultats et conséquences de la mise en place du NRP et les difficultés éprouvées par les agents au quotidien.

Point 3 : Présentation des opérations 2023 du NRP

Extrait des documents techniques :

1 – Présentation des opérations au 1/1/2023

A - Création du SGC Chalon (fiche 3-1)

Le service de gestion comptable Chalon sera créé à partir des trésoreries de Chalon Municipale, Buxy, Sennecey-le-Grand et de Chagny. Pour cette dernière, la gestion des communes de Chagny et de Chaudenay, membres de la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud, seront transférées au SGC de Nuits-Saint-Georges (DRFiP 21).

B - Création du CDL Chalonnais et du CDL Buxy / Sennecey (fiche 3-2)

La constitution du SGC Chalon entraîne la création de deux conseillers aux décideurs locaux :

- le premier sera en charge de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et de ses communes membres ainsi que de la communauté de communes Saône Doubs Bresse et de ses communes membres ;
- le second officiera sur les territoires des communautés de communes sud côte Chalonnaise et entre Saône et Grosne ;

C- Finalisation du SGC Creusot Montceau (fiche 3-3)

Le SGC Creusot Montceau sera finalisé par ajustement de périmètre afin de mettre en cohérence le périmètre de compétences du SGC avec celui de la CUCM : transfert de 3 communes vers le SGC Nuits-Saint-Georges, arrivé d'une commune de la trésorerie de Chagny.

2 – Présentation des opérations au 1/9/2023

A - Finalisation du SGC Mâcon (fiche 3-4)

Après sa création au 1/9/2022 par fusion des trésoreries de Mâcon Municipale, Cluny et Tournus, le service de gestion comptable Mâcon sera finalisé avec le transfert de la Paierie Départementale.

B – Création d'un service départemental des impôts fonciers (fiche 3-5)

L'instruction 2020/11/6557 du 19 janvier 2021 de la Direction Générale souligne la nécessité d'appuyer la mise en œuvre des nombreuses évolutions du métier, dont l'ampleur est inédite, par la mise en place d'une organisation et une conduite du changement adaptées avec la généralisation du modèle du service départemental des impôts foncier (SDIF) à horizon 2023 au plus tard.

La DDFiP de Saône-et-Loire a donc décidé de constituer un service départemental des impôts fonciers à Mâcon, à partir du CDIF de Chalon actuellement en place et des cellules foncières des SIP de Mâcon, Chalon, Creusot (antenne Autun) et Paray.

C – Déménagement du service des Domaines (fiche 3-6)

Compte-tenu de la finalisation du SGC de Mâcon le 1/9/2023 avec l'arrivée des agents de la Paierie départementale, les services des domaines sont déménagés sur une partie de la zone occupée par le SIP : cf plan fiche 3.6. Cette nouvelle implantation a fait l'objet d'une concertation avec les deux chefs de services (Domaine et SIP).

Il a été précisé que les plans présentés pour le SGC de Mâcon sont provisoires.

La CGT intervient pour faire remarquer que le calendrier des travaux prévus dans la Cité est inconnu. Cela pose question sur les déménagements, l'aménagement des zones tampons, etc.

Réponse du DDFIP 71 : Les procédures de sélections des lots (tels menuiserie, électricité etc ...) sont en cours. Les travaux ne vont pas conduire à avoir plus ou moins de surface. Ils vont en être mis en œuvre en descendant de l'immeuble, aile après aile. La DDFIP a communiqué à la Préfecture des périodes pendant lesquelles elle ne veut pas de travaux. Les informations seront données lorsqu'elles seront formalisées. Le projet prévoit la possibilité de faire un accueil au rez-de-chaussée, un accueil généraliste et des box d'accueil. Les agents seront obligés de quitter leur service. Les 9 box de la partie SIP seront neutralisés.

Les travaux vont commencer par le Nord et ensuite l'accueil au rez-de-chaussée. Théoriquement, lorsque nous passerons aux travaux du SIP, l'accueil sera mis en place. Chantier important de 10 millions d'euros de travaux pour la Cité.

Aux cours des échanges revient la question de la finalité du Nouveau Réseau de Proximité. Aucun consensus ne ressort sur cette question. Et même si le DDFIP 71 tente de nous convaincre que les élus sont en majorité satisfaits des réformes et des nouvelles modalités d'accueil (buralistes, etc.), **la CGT Finances Publiques 71 rappelle** que tous les élus ne sont pas dans le même engouement et que si les cartes initiales du NRP ont « bougé », c'est parce que les OS et certains élus ont bougé.

Nous est particulièrement présentée la création du Service départemental des impôts fonciers (SDIF) : le DDFIP précise que la partie foncière va connaître de grands changements avec notamment de nouveaux applicatifs, etc. Les structures se mettent en place pour absorber ces lourds changements. A la ddfip 71, il y a un pilote dédié qui veillera au déroulé de la réforme.

Intervention de la CGT : la création du service est une reconnaissance de la spécificité du métier du Cadastre. On revient à une structure que l'on a cassée. Par ailleurs, il aurait fallu traiter ensemble, les sujets concernant la création du SDIF et la taxe d'urbanisme. Il y a déjà des sujets sur l'absorption de cette taxe par nos services. Il y a déjà des sollicitations et des questions posées aux agents. La CGT déplore, une nouvelle fois, que les nouvelles technologies rendent, une fois de plus, l'usager gestionnaire de son propre dossier. C'est une transformation radicale à travers des outils nouveaux qui nécessite un besoin urgent de formation.

Dès aujourd'hui comment fait-on pour gérer le flux GMBI ? La formation ? Comment accompagne-t-on les agents qui aujourd'hui sont perdus et se sentent seuls.

On aurait pu également adjoindre aussi la fiche concernant Service d'Appui à la Publicité Foncière : on peut imaginer que les agents du secteur foncier d'Autun vont certainement vouloir intégrer la nouvelle structure.

Ces trois sujets (SDIF, taxe d'urbanisme et SAPF) comportent des problématiques croisées (emplois, formation, mutations etc.)

Réponse DDFIP 71 : si on a laissé des cellules foncières et une antenne du SPF sur Autun c'est que l'on sait que les agents vont privilégier le géographique (la résidence) sur le fait de suivre la mission.

Quant aux questions sur la taxe d'urbanisme, il nous est précisé que toutes les autorisations d'urbanisme déposées avant le 1/09/2023 relève encore de la DDT. Les formations des formateurs vont se mettre en place à compter du 26 septembre 2022.

Vote : refus de vote de la CGT Finances Publiques 71 (opposition totale au NRP) / Contre : Solidaires – FO - CFDT

Point 4 : Présentation de la création du service d'appui à la publicité foncière à Autun.

Extrait du document technique

– Les missions relocalisées

Les services qui s'installent dans les communes sont de nouveaux types de services, différents des services de proximité des Finances publiques habituels. Il s'agit de services de soutien, qui travaillent à distance pour d'autres services des métropoles et exercent des missions pour un périmètre qui, le plus souvent, ne concerne pas le département ou le dépasse. C'est pourquoi ils n'accueillent pas de public.

Ces services, qui couvrent un large champ des missions de la DGFIP, s'appuient pour l'essentiel sur des modes d'organisation nouveaux.

Concernant la publicité foncière, les services de publicité foncière (SPF) sont chargés de garantir la sécurité juridique des transactions en assurant la mise à jour du fichier immobilier. Les titres de propriété des acquisitions immobilières ne sont en effet opposables aux tiers qu'après vérification et publication par les services de la DGFIP.

Pour soutenir cette mission, la DGFIP crée 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF), qui traiteront à distance une partie de l'activité des services de publicité foncière des métropoles d'export, pourvoyeuses d'emplois, et des services en difficulté. Ces partenariats permettront d'homogénéiser la qualité du service rendu et les méthodes de travail, d'accompagner le dynamisme du marché immobilier et de participer à la maîtrise et réduction des délais de publication.

En cible : les 3 SAPF « BNIPF » interviendront sur l'ensemble du territoire national.

Les 15 autres SAPF, interviendront à distance notamment pour le compte des SPF des métropoles concernées : ceux d'Île-de-France (sauf 93) et ceux de 8 métropoles de province (Lille, Rennes, Nantes, Lyon, Toulouse, Montpellier, Marseille et Nice).

Leurs missions sont les suivantes :

- mise à jour du fichier immobilier à distance ;
- soutien et expertise à distance (traitement des formalités complexes papier après scannage ou transport) ;
- soutien en matière de formation ;

• accompagnement sur place (faciliter le pilotage et/ou adapter les méthodes de travail.)

Le fonctionnement en réseau des SAPF s'opère autour de plusieurs acteurs aux rôles distincts.

Le bureau GF-3B pilote au plan stratégique la mission de la publicité foncière.

Le SDNC est le responsable fonctionnel des 18 SAPF. Il exerce également le rôle de responsable hiérarchique des 3 SAPF « BNIPF » dont les emplois proviennent de la BNIPF afin de la sédentariser.

Les directions d'implantation des SAPF sont responsables hiérarchiquement et administrativement des 15 SAPF. À ce titre, elles assurent notamment les recrutements et conduisent les dialogues de gestion.

À terme, il est prévu que près de 4 millions de documents papier et Télé@ctés soient traités par les SAPF.

Le DDFIP 71 précise qu'il ne sait pas encore pour qui cette nouvelle structure va travailler. Il y aura d'autres informations. La question sera rediscutée en instance. Il ajoute que les 1^{ers} SAPF donnent grande satisfaction car les délais ont diminué.

La CGT finances publiques 71 demande que soit précisé le tableau des emplois : combien d'agents A, B et C d'Idiv, etc. ?

La DDFIP 71 n'a pour le moment qu'une information officieuse : 43 agents dont : 1 A+, 7 A, 1 Idiv ou 1 IP ou Afipa.

1.2 LES EMPLOIS IMPLANTÉS ET LES EFFECTIFS AFFECTÉS

L'implantation des 43 emplois au SAPF d'Autun se fera de manière progressive jusqu'en 2026 :

2023	2024	2025	2026
13	-	14	16

Le DDFIP fera tout pour que les agents de la cellule d'Autun basculent dans le SAPF. Ils seront les «tuteurs»...complétés par la cellule foncière.

Les appels de candidatures seront faits pour chaque vague. Donc 13 pour commencer en 2023.

Point 5 : Fusion de secteurs d'assiette au sein du SIP de Mâcon et du SIP de Chalon

La CGT finances publiques demande si cette « fusion » s'est faite en concertation avec les agents. Il lui est répondu que oui.

La CGT remarque aussi que la connaissance de son secteur n'est plus déterminante. On lit aussi, à travers cette fusion ce qui y est en filigrane, à savoir : comment seront réorganisés les services à l'avenir ? Quelles organisations futures et liaisons avec des plateformes nationales ou inter-régionales etc. Y a-t-il déjà des pistes envisagées pour le redéploiement des agents en charge du recouvrement (suppression de la TH, PAS, fin de la redevance audiovisuelle) ? Nous nous interrogeons sur l'avenir des antennes (Louhans notamment).

Réponse du DDFIP 71 : il ne connaît pas l'avenir des SIP. Des grands pans d'activité comme la TH, la redevance, etc. sont supprimés. Malgré tout, il y a une sursollicitation des services. Quand RSP sera là, quel avenir pour le recouvrement ?

Sur les antennes : le réseau a été revu parce qu'il avait des fragilités. Le devenir des antennes doit être posé à l'aune des évolutions. Si demain, il y a des espaces France Service à Louhans, par exemple, la situation pourra évoluer.

Vote : abstention des OS

Point 6 : Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP

En transfert d'emplois de la DDT, la DDFIP71 a eu plus de propositions d'emplois que de postes. Ces agents seront formés et ne seront pas cantonnés à la taxe d'urbanisme mais à l'ensemble des travaux fiscaux. 3 agents vont intégrer nos services, dont 2 en 2023 et un en 2024.

La CGT rappelle le calendrier impératif en matière de formation, et les besoins immédiats en matière de soutien aux agents.

7- Questions diverses

Question de la CGT Finances Publiques 71 :

- à l'issue de la présentation de la phase 3 du NRP, nous constatons qu'il s'agit de la fin d'une étape mais aussi, certainement, le début d'une autre. Dès lors, dans les prochains mois, comment seront traitées les permanences, la pérennité des antennes ? Les missions du SIE et le recouvrement ? Le recouvrement des SIP ? Pérennité des sites ?

- sur l'accueil dans les centres : nous déplorons l'absence de communication sur les nouveaux horaires d'ouverture au public qui conduit à des situations de tensions ; les citoyens ne sont pas satisfaits par les

nouveaux horaires. Il faut gérer les accueils sur rendez-vous. Nous demandons si un interphone est en cours de pose au centre du Creusot.

L'accueil de Chalon est particulièrement sensible du fait de la présence de la grille qui brouille le message adressé aux usagers.

- Sur les Frais de déplacements : la CGT remet la lettre qu'elle a adressée durant l'été au DDFIP71.

Réponse du DDFIP 71 :

- Sur l'accueil : volonté d'harmoniser les horaires d'ouverture face au maquis des horaires. L'accueil sur rdv a été favorisé l'a-m. Le tout-venant le matin. Nos usagers ne peuvent pas avoir des exigences. Il faut organiser l'accueil sur rendez-vous. On a ce sujet là. Il ne faut pas que l'accueil tout venant vienne perturber nos travaux. La communication va se développer avec les avis. On n'en est plus à envisager des accueils les samedis ni en soirées !

Le ddfip remarque que nous sommes en retrait sur le décroché des appels téléphoniques.

La CGT fait part de la problématique des « boucles » d'appels qui ne peuvent être transférés aux télétravailleurs, et que la nouvelle technologie attendue ne permettra pas de résoudre.

- Sur les permanences: tant que le NRP n'est pas fini, on se réinterrogera sur les permanences...à partir du 1/09/2023.

- Sur les métiers de demain : ça va évoluer. Des choses sont en perspectives sur l'application **RSP** et le recouvrement. Le PRS a-t-il vocation à prendre plus de place ? C'est un programme qui prend un peu de retard. Il n'y a rien d'écrit. Les SIE ont démontré avec la crise COVID la nécessité de proximité et d'accompagnement des entreprises.

- Sur les frais de déplacements, une nouvelle note départementale est en cours d'élaboration suite à la lettre ouverte de la CGT Finances Publiques 71;

- Sur l'interphone au Centre du Creusot : en cours.



Vous ÊTES Notre PRIORITÉ

RENFORCEZ VOS DROITS

cgt Finances Publiques **ELECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE** **VOTEZ cgt**